

Fondation de dons particuliers

Un moyen simple et efficace
de soutenir des causes qui
vous tiennent à cœur



A close-up, high-contrast photograph of a rhinoceros's head, focusing on its large, textured horn and the surrounding skin. The lighting is dramatic, highlighting the texture of the horn and the wrinkles on the rhino's face against a dark background.

L

es dons de charité ouvrent de nouvelles possibilités pour les personnes et les causes en lesquelles vous croyez.

La **Fondation de dons particuliers** est une plateforme qui vous aide à offrir ces possibilités. Grâce à notre organisme de bienfaisance public indépendant qui encourage les dons de bienfaisance au Canada, vous pouvez établir une tradition de générosité envers les autres.

Une simple contribution de 10 000 \$ ou plus dans votre compte de donateur de la **Fondation de dons particuliers** vous permettra derecommander les œuvres de bienfaisance qui recevront des dons. Nous nous occupons du reste.

La **Fondation de dons particuliers** est une façon simple et efficace d'appuyer des causes qui vous tiennent à cœur.

Introduction

Au Canada, nous sommes beaucoup à accorder une place importante à l'entraide et à la création d'une société meilleure.

Il existe divers moyens de donner au suivant. Certains recherchent une façon plus stratégique et organisée de faire avancer les choses – une approche rapide et fiscalement avantageuse pour mieux atteindre leurs objectifs personnels en matière de charité.

C'est pourquoi la TD a créé la Fondation de dons particuliers. Première du genre, cette fondation établie par une institution financière canadienne fonctionne essentiellement à la manière d'une fondation privée, mais comporte beaucoup moins de dépenses et de tâches administratives connexes ainsi qu'une contribution minimale nettement moindre.

Si vous cherchez une façon de planifier plus efficacement vos dons, de créer un patrimoine durable pour soutenir des causes importantes, tout en profitant d'avantages fiscaux considérables, la Fondation de dons particuliers est peut-être la solution idéale.



La Fondation de dons particuliers – un moyen simple et efficace de donner, facile à mettre en place

Ouvrez un compte. Ouvrez un compte de donateur en versant une contribution irrévocable d'au moins 10 000 \$ à la Fondation de dons particuliers. Versez vos contributions en espèces ou sous forme de titres et vous recevrez un reçu d'impôt pour activités de bienfaisance. Vous pouvez aussi verser en tout temps des contributions supplémentaires de 1 000 \$ ou plus.

Choisissez votre organisme de bienfaisance. Choisissez les organismes de bienfaisance publics enregistrés canadiens que vous voulez soutenir annuellement par l'intermédiaire de la Fondation. Vous pouvez en tout temps modifier votre choix d'organisme ainsi que les montants à verser.

Faites des dons. Chaque année, la Fondation de dons particuliers versera des dons à partir de votre compte de donateur. Ces dons seront versés aux organismes de bienfaisance que vous recommandez.

Recevez des relevés et des reçus. Vous recevrez des relevés trimestriels détaillant vos contributions, les dons versés et la valeur marchande de votre compte de donateur. En février, nous produisons un reçu d'impôt pour activités de bienfaisance qui indique le total des contributions versées dans l'année précédente.

Avantages de donner avec la Fondation de dons particuliers

Simplifiez-vous la vie

Vous pouvez réduire le temps consacré aux tâches administratives liées aux dons de charité et faire en sorte que tous vos dons proviennent d'une même source. La TD fera le suivi de vos contributions et recommandations de don et vous acheminera des relevés trimestriels détaillés ainsi qu'un reçu officiel de don de bienfaisance annuel.

Établissez une tradition de générosité

Votre compte de donateur de la Fondation de dons particuliers pourra continuer à générer des dons à long terme et vous permet d'établir une tradition de charité, conformément à vos souhaits. Vous pouvez notamment désigner un successeur qui prendra la relève comme conseiller, advenant votre décès ou incapacité. Les dons versés par l'intermédiaire de votre compte de donateur peuvent se poursuivre pendant plusieurs générations.

Éliminez le stress de fin d'année associé à la sélection d'organismes à soutenir

Vous n'avez pas à précipiter les décisions avant le 31 décembre. Vous pouvez verser maintenant une contribution à la Fondation de dons particuliers et décider plus tard quels organismes de bienfaisance devraient en bénéficier. Votre don de bienfaisance sera investi le temps de choisir quels organismes de bienfaisance vous voulez recommander comme donataires.

Honorez vos êtres chers

Vous pouvez choisir le nom de votre compte de donateur en l'honneur de votre famille, d'un proche décédé ou d'une cause qui vous tient à cœur. Les dons peuvent être versés de façon anonyme ou au nom du compte.

Donnez davantage à mesure que vos contributions s'accroissent

Nous investissons vos contributions pour qu'elles fructifient à l'abri de l'impôt, ce qui permet à la Fondation de dons particuliers de donner davantage aux organismes de bienfaisance que vous voulez soutenir.

En outre, nous investissons toutes les contributions dans le Fonds privé équilibré Plus Greystone TD.



Votre compte de donateur de la Fondation de dons particuliers pourra continuer à générer des dons à long terme et vous permet d'établir une tradition de charité, conformément à vos souhaits.

Reportez vos dons selon vos besoins

Vous pouvez notamment inscrire votre compte de donateur dans un plan successoral. Il est possible de désigner la Fondation de dons particuliers comme bénéficiaire d'un legs constitué d'espèces, de titres, d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou fonds enregistré de revenu de retraite, d'un compte d'épargne libre d'impôt, d'une police d'assurance vie ou d'une fiducie résiduaire de bienfaisance, ce qui peut donner lieu à un allègement fiscal considérable.

Profitez des avantages fiscaux dès maintenant

Comme il s'agit de dons de charité irrévocables, vos contributions à la Fondation de dons particuliers peuvent donner lieu à des crédits d'impôt pour l'année en cours ou être reportés et appliqués à des années ultérieures.

Vous pouvez vous prévaloir de crédits d'impôt pour dons de bienfaisance dans votre déclaration de revenus (taux fédéral et provincial combinés pour les dons de plus de 200 \$).

Le calcul suivant montre l'économie d'impôt potentielle réalisée sur un don de plus de 200 \$.

Quel est le montant des économies d'impôt que vous pouvez réaliser?

Don	10 000 \$
Crédits d'impôt fédéral et provincial	4 500 \$
Économie d'impôt totale, en pourcentage du don	45 %

À des fins d'illustration seulement. Le crédit peut être plus ou moins élevé, selon votre province de résidence.

Éliminez l'impôt sur les gains en capital

Vous pouvez faire don de certains titres admissibles directement à la Fondation de dons particuliers, réaliser leur pleine valeur en tant que don de bienfaisance et éliminer tous les gains en capital sur la cession de ces titres. Si vous vendiez vous-même ces titres ayant pris de la valeur et remettez le produit de la vente à un organisme de bienfaisance, vous réaliseriez aussi leur pleine valeur en tant que don de bienfaisance, mais auriez à payer de l'impôt sur 50 % du gain (voir l'exemple de la [page 7](#)).

Pratique, rentable et avantageux sur le plan fiscal

Les dons faits par l'intermédiaire de la Fondation de dons particuliers représentent une solution de rechange rentable et pratique à la mise sur pied d'une fondation privée. Une fondation privée exige une contribution initiale considérable, des frais juridiques d'établissement, des rencontres périodiques du conseil d'administration, des frais comptables annuels et nombre de tâches administratives. En revanche, le compte de donateur, tout en offrant pratiquement les mêmes avantages, est simple et pratique à gérer et exige une contribution initiale peu élevée, sans frais d'établissement ni tâches administratives périodiques de votre part.

Par ailleurs, si vous donnez à la Fondation de dons particuliers des titres admissibles (valeurs cotées en Bourse, obligations, fonds communs de placement et fonds distincts), tout gain réalisé sur la vente de ces titres sera exclu de l'impôt sur les gains en capital. Aussi, vous aurez droit à un reçu d'impôt pour activités de bienfaisance correspondant à la valeur marchande des titres au moment du don.

Optimisation du crédit d'impôt pour don de bienfaisance

Nos deux ordres de gouvernement encouragent les dons de bienfaisance en offrant aux particuliers beaucoup d'incitatifs fiscaux.

Vous trouverez ci-dessous des conseils fiscaux importants, mais n'oubliez pas que vos dons de charité, surtout les plus généreux, devraient s'inscrire dans votre plan financier global. Nous vous recommandons fortement de faire appel aux services d'un conseiller fiscal et d'un professionnel des placements certifiés.

Regroupement des reçus aux fins de l'impôt. Afin d'optimiser le crédit d'impôt pour don de bienfaisance, vous pouvez joindre vos reçus à ceux de votre conjoint et les soumettre dans une même déclaration de revenus. Dans la plupart des cas, le conjoint qui touche le revenu le plus élevé devrait demander le crédit.

Dons de société. Si vous faites un don par l'intermédiaire de votre société, celle-ci peut demander une déduction fiscale, et non un crédit d'impôt. La valeur de la déduction dépend du taux d'imposition réel de votre organisation. Le don de titres détenus dans votre société est également admissible aux fins d'exemption de l'impôt sur les gains en capital. Ce type de don a aussi l'avantage potentiel de permettre à votre société d'effectuer des retraits à l'abri de l'impôt.

Report de dons importants. Chaque année, vous pouvez demander un crédit d'impôt pour dons de bienfaisance, qui peut représenter jusqu'à 75 % du revenu net inscrit dans votre déclaration de revenus fédérale, sans perdre l'allègement fiscal si vous dépassez cette limite. L'excédent peut être reporté sur une période allant jusqu'à cinq ans et demeure assujetti à la limite de 75 % du revenu de chaque année.

Vos contributions

Les contributions faites à la Fondation de dons particuliers sont investies dans le Fonds privé équilibré Plus Greystone TD.

Le Fonds privé équilibré Plus Greystone TD peut faire l'objet d'achats uniquement par l'entremise de la Fondation de dons particuliers. Il est géré activement par Gestion de Placements TD Inc. (GPTD). Son objectif de placement consiste à dégager des rendements totaux à long terme (revenu courant et plus-value en capital) en investissant dans un portefeuille équilibré composé d'actions, de titres à revenu fixe et d'actifs alternatifs, à l'intérieur d'une fourchette étroite de résultats. Le Fonds privé équilibré Plus Greystone TD cherche à donner plus d'importance au revenu que les fonds équilibrés traditionnels, ainsi qu'à offrir des rendements moins volatils grâce à une plus grande diversification et à la corrélation moindre des catégories d'actif dans lesquelles il investit.

GPTD gère depuis plus de 30 ans des solutions multiactifs qui combinent des actions de sociétés ouvertes et des titres à revenu fixe avec des placements privés alternatifs. Comparativement à un fonds équilibré traditionnel, le Fonds privé équilibré Plus Greystone TD offre une exposition aux catégories d'actifs privés, comme l'immobilier ou les infrastructures. GPTD aborde la gestion du risque selon une perspective de portefeuille global en combinant des stratégies d'actions de croissance à des placements privés alternatifs axés sur le revenu et à des titres à revenu fixe. Cette approche permet d'optimiser les pondérations des actions, des titres à revenu fixe et des actifs alternatifs pour offrir aux investisseurs un profil amélioré de risque-rendement et créer une expérience de placement plus uniforme.

Pour en savoir plus sur le fonds, veuillez visiter <https://www.td.com/ca/francais/produits-et-services/investissements/donsparticuliers-index.jsp>.

Créez votre propre plan de dons de bienfaisance

Votre plan de dons de bienfaisance s'élabore un peu à la manière d'un plan de placement. Une fois que vos objectifs de dons financiers sont établis, vous devez examiner vos options pour trouver celle qui convient.

Certains donateurs des plus efficaces établissent un plan philanthropique et consacrent leur argent et leur énergie à appuyer des causes particulières qui leur tiennent à cœur. Ainsi, les organismes de bienfaisance retenus s'allient un donateur motivé et constant, et le donateur éprouve un plus grand sentiment d'engagement et de satisfaction.



Notre modèle de planification en six étapes facilite votre choix de causes

Notre modèle de planification en six étapes peut vous aider à choisir des causes à soutenir, si ce n'est pas déjà fait. La Fondation de dons particuliers est l'un des moyens qui facilitent le don, mais c'est loin d'être le seul. Si vous avez l'intention de faire vos dons de charité en utilisant d'autres ressources, vous pouvez quand même utiliser le modèle suivant pour vous organiser et ne manquer aucune occasion de maximiser l'incidence de votre legs.

1. Définissez vos valeurs

Dressez une liste des valeurs qui régissent vos rapports quotidiens avec les membres de votre famille, vos amis et vos partenaires d'affaires.

Posez-vous les questions suivantes :

- a. Quelles sont les valeurs qui me tiennent le plus à cœur?
- b. Quels sont les enjeux, les centres d'intérêt ou les causes qui me touchent le plus ou ont eu le plus d'incidence sur ma vie?
- c. Quel souvenir voudrais-je qu'on garde de moi?

Notez les trois valeurs personnelles auxquelles vous tenez le plus :

Accès	Égalité	Justice	Savoir
Collectivité	Excellence	Leadership	Service
Compassion	Famille	Liberté	Stabilité
Créativité	Générosité	Paix	Autre _____
Démocratie	Guérison	Possibilités	
Dignité	Innovation	Respect	
Diversité	Intégrité	Responsabilité	

Quels sont les enjeux, les centres d'intérêt ou les causes qui me touchent le plus ou ont eu le plus d'incidence sur ma vie?



2. Choisissez vos causes

Examinez votre liste de valeurs. Voyez-vous ci-dessous une cause correspondant à vos valeurs d'une manière plus évidente que les autres?

Posez-vous les questions suivantes :

- a. Cette cause est-elle liée aux valeurs sélectionnées à l'étape 1?
- b. Est-ce qu'une personne importante pour moi a déjà été emportée par une maladie?

Notez les deux causes qui vous importent le plus :

Abus de drogues et d'alcool	Éducation des jeunes	Religion
Activités communautaires	Environnement	Santé
Alphabétisation	Formation professionnelle	Services aux immigrants
Animaux	Héritage culturel	Sort des aînés
Arts et culture	Itinérance	Sports
Droits des femmes	Lutte au racisme	Violence conjugale
Droits des personnes handicapées	Mourir dans la dignité	Autre _____
Éducation	Pauvreté	
	Protection des enfants	

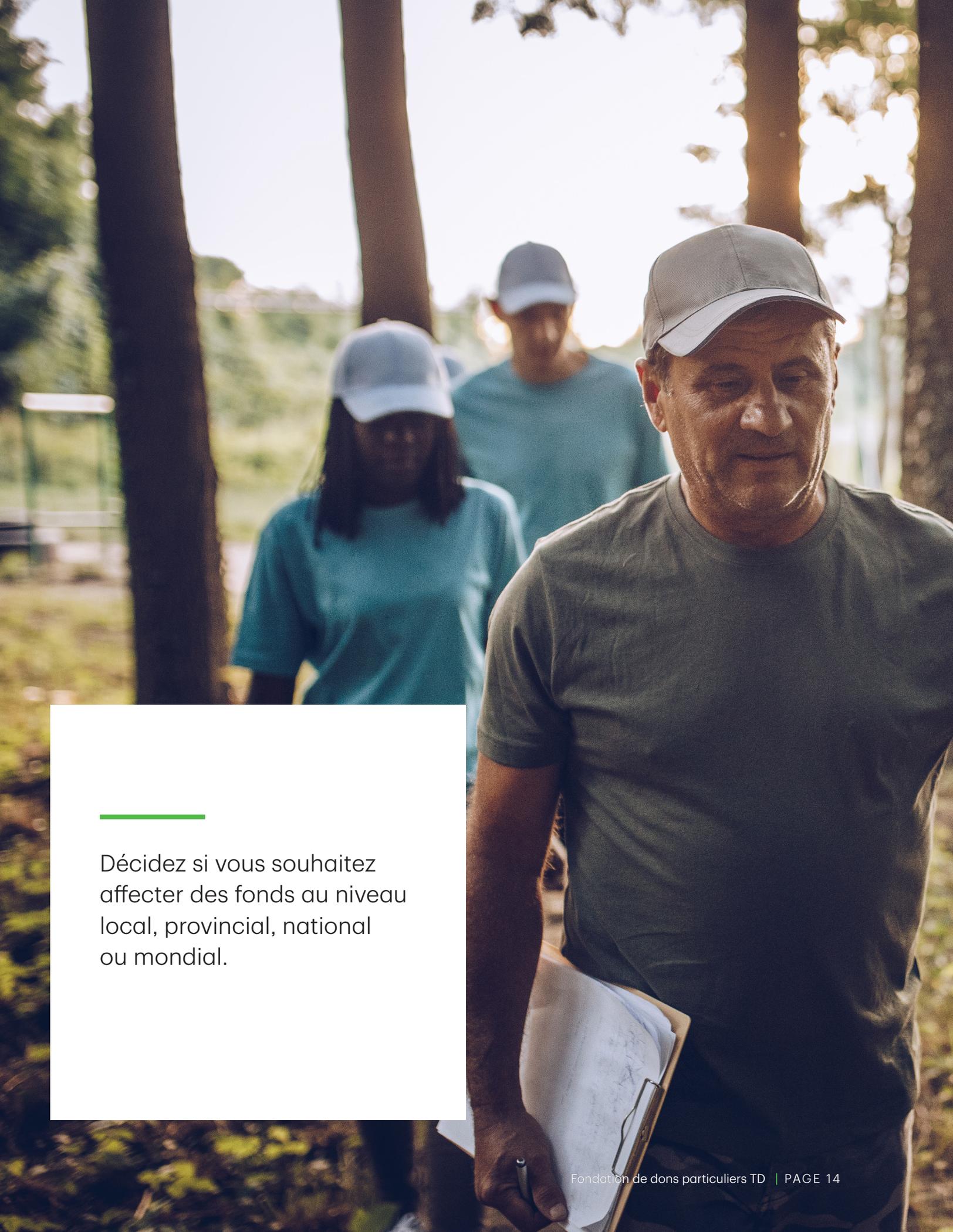
3. Déterminez votre priorité géographique

Décidez si vous souhaitez affecter des fonds au niveau local, provincial, national ou mondial. Voyez ci-dessous l'exemple d'une personne qui a choisi l'éducation en tant que cause, et l'alphabétisation comme priorité.

Cause : Éducation | Priorité : Alphabétisation

Organisme de bienfaisance national : Organisme de bienfaisance actif dans toutes les provinces qui recrute et forme des bénévoles en tant que tuteurs pour les enfants, les adolescents et les adultes.

Organismes de bienfaisance locaux : Bibliothèques, cercles de lecture pour les enfants très vulnérables, clubs de devoirs pour les adolescents à risque de décrochage scolaire ou programmes de langue pour aider les nouveaux arrivants à intégrer le marché de l'emploi.



Décidez si vous souhaitez affecter des fonds au niveau local, provincial, national ou mondial.

4. Étudiez vos options

Vous avez déterminé vos valeurs de même que les causes et les régions que vous désirez soutenir par vos dons. Si vous ne connaissez pas d'organisme de bienfaisance répondant à vos critères, une courte recherche devrait vous aider. Voici une liste de sites Web où vous pouvez trouver divers organismes de bienfaisance correspondant aux causes que vous avez choisies.

charityvillage.com

Sélectionnez une zone d'intérêt sous « Organizations » (Organisations), et le site vous donnera une liste de liens vers les organismes de bienfaisance pertinents.

donorsguide.ca

Le plus récent Guide des donateurs canadiens fournit le nom de personnes-ressources ainsi que des renseignements de base sur les organismes de bienfaisance les mieux établis et les plus actifs au pays.

charitydata.ca

Ce site fournit de l'information sur les organismes de bienfaisance enregistrés, telle que communiquée par les organismes eux-mêmes dans leur déclaration de renseignements annuelle à l'Agence du revenu du Canada.

5. Évaluez vos choix

Demandez un exemplaire du rapport annuel de l'organisme de bienfaisance, la liste des membres du conseil d'administration et les derniers états financiers. Ces renseignements devraient vous donner une idée précise du type de programme que cet organisme de bienfaisance administre, de la manière dont les programmes sont mis en œuvre et de l'endroit où ils le sont, des responsables qui gèrent l'organisme de bienfaisance, de la proportion du montant qui sera consacrée aux programmes et de celle qui sera allouée aux campagnes de financement et aux frais administratifs.

6. Précisez votre don

En effectuant des recherches sur d'éventuels organismes de bienfaisance, vous pouvez découvrir des programmes intéressants que vous aimeriez appuyer directement. Si vous désirez faire des dons à des programmes précis, vérifiez auprès des organismes de bienfaisance sélectionnés qu'ils peuvent affecter vos dons à des fins précises et respecteront vos désirs.



Planifiez vos dons de façon plus efficace, créez un patrimoine pour les organismes de bienfaisance que vous voulez soutenir et profitez d'avantages fiscaux considérables.

Ouvrez un compte de donateur auprès de la Fondation de dons particuliers, offert en exclusivité par Gestion de patrimoine TD.

Veuillez lire le Guide du programme, accessible à <https://www.td.com/ca/francais/produits-et-services/investissements/donsparticuliers-index.jsp>, afin de prendre connaissance des politiques, des lignes directrices et d'autres renseignements importants relatifs à la Fondation de dons particuliers et aux comptes de donateurs.

Pour en savoir plus sur la manière dont ce programme peut vous aider à atteindre vos objectifs en matière de dons de bienfaisance, veuillez communiquer avec votre représentant ou consulter le site <https://www.td.com/ca/francais/produits-et-services/investissements/donsparticuliers-index.jsp>.



Tous les produits comportent du risque. La notice d'offre contient des informations importantes sur les fonds en gestion commune, et nous vous encourageons à la lire avant d'investir. Veuillez vous en procurer un exemplaire. Les taux de rendement mentionnés correspondent au rendement total annuel composé historique et ils tiennent compte des variations de la valeur des parts et du réinvestissement des distributions. Les taux, rendements et valeurs des parts varient pour tous les fonds. Les données fournies se rapportent aux rendements antérieurs et ne sont pas garanties du rendement futur. Les parts des fonds ne constituent pas des dépôts au sens de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada ou toute autre société d'État d'assurance-dépôts et ne sont pas garanties par La Banque Toronto-Dominion. Les stratégies de placement et les titres en portefeuille peuvent varier. Les fonds en gestion commune de la TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent tous être assortis de frais de gestion et d'autres frais. Avant d'investir, veuillez lire l'aperçu du fonds et le prospectus, car ils contiennent des renseignements détaillés sur les placements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ni assurés; leur valeur fluctue souvent et le rendement passé peut ne pas se reproduire. Les stratégies et les titres en portefeuille des fonds communs de placement peuvent varier.

Les services de la Fondation de dons particuliers, une société de bienfaisance indépendante sans but lucratif, sont offerts en collaboration avec Gestion de patrimoine TD. Gestion de patrimoine TD représente les produits et les services offerts par TD Waterhouse Canada Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services d'assurance TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust). Les Fonds Mutuels TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.